

Si on parvient à me convaincre que j'ai le droit de mettre fin à la vie d'un enfant à naître pour le bien de l'humanité, pour l'anoblissement de la race humaine et pour le grand bien de la société, alors je voterai pour. A un moment donné j'ai faibli dans mes convictions. Nombre de gens me disaient que des milliers de jeunes femmes risquaient leur vie au cours d'avortements non thérapeutiques et que pour y remédier il suffirait de supprimer l'avortement du Code criminel. C'est alors que j'ai vu à la télévision un homme se vantant d'avoir pratiqué 13,000 avortements. A l'époque de la pilule c'est là une abominable et totalement inexcusable attaque contre la vie humaine. La pilule offre une alternative qui ne constitue pas tout à fait un crime abject.

Quand je vois la photo d'un fœtus humain suçant son pouce—des psychiatres me disent que l'enfant recherche ainsi subconsciemment la sécurité—il cherche à établir le contact humain dont il est privé dans la mer tiède et confortable dans laquelle il nage et il recherche le sein maternel et le contact humain qu'il connaîtra bientôt—qu'on ne me dise pas qu'il ne s'agit pas d'un être humain qui subconsciemment ne subit pas de tortures mentales et qui n'a pas besoin de sécurité. Mais dans notre bienveillance, pour éviter des embarras aux intéressées, nous disons que la mère devrait se faire avorter. Mais d'année en année, monsieur l'Orateur, les difficultés se font de moins en moins nombreuses dans ce domaine. Le fait de répondre à l'appel de la nature n'est pas une raison pour tuer le fœtus. Le meurtre de l'enfant à naître n'est excusable que s'il rend service à la société, que pour le plus grand bien de l'humanité.

Or, étant donné l'explosion démographique, les uns prétendent que nous ne pouvons nous permettre de laisser vivre ces futurs enfants, que nous devrions mettre fin à leur vie le plus tôt possible. Ma foi, nous avons des centaines de millions de boisseaux de blé dont nous cherchons à nous débarrasser et qui pourraient servir de vivres. Nos lois sur l'immigration continuent de laisser entrer les gens au pays. L'allocation familiale existe toujours; on ne l'a pas encore proscrite. Nous encourageons toujours les gens à élever des familles...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je m'excuse d'interrompre le député, mais je dois lui dire que son temps de parole est écoulé.

Des voix: Poursuivez.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député poursuive?

Des voix: D'accord.

M. Bigg: Je remercie la Chambre, monsieur l'Orateur. Le sujet à l'étude est important et j'espère que je n'abuse pas de la patience de la Chambre. L'avortement est un sujet très important. Si nous avons des scrupules à ce sujet sur le plan moral, nous ne devrions pas chercher à les imposer à qui que ce soit; d'autre part, les gens dénués de scrupules ne doivent pas s'attendre à nous imposer leur agnosticisme. Si 51 p. 100 des Canadiens décident de rayer l'avortement du Code criminel, ce sera la loi et nous nous y conformerons. Mais, monsieur l'Orateur, j'ai des opinions bien arrêtées là-dessus.

Je crois à l'existence d'une âme humaine, tout aussi importante que la mienne, du moment qu'il y a conception. Pour vous faire comprendre mon point de vue,

[M. Bigg.]

j'ajoute que c'est seulement lorsqu'on devient grand-père que l'on peut juger de cette question dans une juste perspective, car les façons de penser évoluent avec le temps. A la fin de la semaine dernière, six de mes petits-enfants sont venus à la maison. L'un d'entre eux est une petite fille adoptive. Suivant la loi, elle n'a pas de père. Sa mère l'a abandonnée et ma fille l'a prise. Elle est l'aînée de nos petites-filles, et si vous voulez voir un petit chérubin, un argument animé contre l'avortement, accompagnez-moi à la maison quelque fin de semaine, et nous ferons une petite fête à sept.

Lesquels de ces petits-enfants avais-je le droit de détruire? Si mes filles n'en avaient pas voulu, elles ne les auraient pas commandés. Cette petite fille de six ans, l'aînée, la plus gentille de toutes, est le fruit d'une aventure regrettable. Mais l'histoire comporte une fin des plus heureuses. L'enfant a connu l'amour, l'amour maternel ordinaire, non rémunéré, non promis, non rétribué par l'assurance-chômage, la pension de vieillesse ou d'autres avantages. Elle est tombée dans un foyer rempli d'amour, et c'est là la réponse totale à nos problèmes, qu'il s'agisse de chômage ou de pensions de vieillesse vu de n'importe quoi d'autre. C'est certainement une réponse définitive à la question de l'avortement.

Mme MacInnis: Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 6 heures?

M. l'Orateur suppléant: L'honorable représentante peut déclarer qu'il est 6 heures s'il y a consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je suis bien aise qu'on ait choisi de débattre ce sujet à la Chambre des communes. C'était hier le jour international de la femme, qui est célébré depuis de nombreuses années par les femmes de toutes les parties du monde. Il me paraît fort à propos de le marquer par ce débat.

Je crois que certains d'entre nous, malgré notre surprise, ont été contents d'apprendre que notre imprévisible premier ministre (M. Trudeau) avait choisi ce sujet de discussion à une réunion libérale la semaine dernière. Nous ne nous attendions pas à ce qu'il poussât l'enthousiasme jusqu'à se marier un ou deux soirs plus tard. Tous les Canadiens en ont été ravis.

J'espère que certains députés qui en ce moment peuvent être quelque peu tièdes à ce sujet éprouveront eux aussi, en discutant de la question, un regain d'enthousiasme. Mais je ne voudrais pas voir cet enthousiasme s'accroître au point que ceux qui sont mariés en arrivent à des accrochages avec leur femme, mais qui sait ce qui arrivera si jamais la libération de la femme se réalise? Personne ne sait jusqu'où les choses pourront aller.